



2401, rue Coursol
Montréal (Québec) H3J 1C8
Tél. : (514) 846-1543
Courriel : info@aml-lma.org
Site Internet : www.aml-lma.org

BULLETIN DE LIAISON - VOLUME VIII - No. II – Décembre 2006

Maman, t'es un papa ! (2^e partie)

Par Karine Igartua, membre de l'AML

J'ai une fillette de 4 ans très typique. Elle adore les princesses et le rose. Les livres, les casse-tête, les jeux et les vêtements doivent tous arborer l'apanage d'une princesse.

Un froid soir de début décembre, ma fille m'accueillit vêtue d'une vieille robe de cocktail m'appartenant. Elle était également accoutrée de talons hauts roses en plastique avec des diamants de 10 centimètres, ainsi que d'un diadème. Elle m'annonça, non sans excitation, qu'elle allait courir à travers la maison, qu'elle perdrait un soulier, que j'allais le retrouver, que j'allais le faire essayer à tout le monde et qu'il ne ferait à personne d'autre qu'à elle, que j'allais devenir son prince et que nous allions vivre heureux jusqu'à la fin des temps. Surprise, je n'ai su que répondre. Je me suis donc prêtée au jeu. Lorsque j'ai glissé la chaussure à son pied, son visage s'est illuminé. Nous avons paradé dans la maison, bras dessus, bras dessous, alors qu'elle annonçait à Mommy (qui cuisinait) et à son frère (qui leva à peine les yeux de ses camions) que j'étais son Prince Charmant. Nous avons répété l'opération, à sa demande, plus d'une demi-douzaine de fois. J'ai finalement mis un terme au conte de fée, puisque je devais me préparer pour mon *party* de bureau du Temps des fêtes. Je devais troquer mes vêtements de bureau (pantalons et chemisier) contre un attirail plus festif. Elle m'a attendue alors que je prenais une douche, puis examina tous mes faits et gestes tandis que je me coiffais et me maquillais. J'ai enfilé ma robe de cocktail sous le regard perplexe de ma petite fille qui me demanda : « Maman, est-ce qu'une princesse peut danser avec une autre princesse ? » « Bien sûr ma belle. » Elle réfléchit. Elle me regarda de nouveau, puis me demanda : « Maman, veux-tu danser avec moi ? » « Bien sûr ma belle ! » Nous sommes donc descendues au rez-de-chaussée où nous avons dansé et défilé, bras dessus, bras dessous, cette fois comme deux princesses.

J'adore cette histoire, puisqu'elle prouve que Freud avait raison. Elle prouve également qu'il avait tort. Le complexe d'Œdipe est encore bien actuel, mais pas à la façon de Freud. À cause de son extraordinaire influence sur notre société, il est important pour nous, à titre de mamans lesbiennes, de comprendre certains trucs à propos des écrits de Freud. Nous avons toutes entendu les objections quant à notre style de vie familial clamant qu'un enfant doit avoir un père et une mère. Cela s'explique par le complexe d'Œdipe décrit par Freud, bien que l'objecteur l'ignore probablement !

D'après Freud, tout petit garçon tombe amoureux de sa mère. Apeuré à l'idée que son père puisse le castrer parce qu'il aime « sa » femme (i.e. le complexe de la castration), le petit garçon se distancie de sa mère et s'identifie à son père. (À défaut de les battre, vaut mieux se joindre à eux !) Plus tard, il apprendra à aimer une femme comme Maman. Il sera alors un homme identifié à Papa et deviendra hétérosexuel en raison du transfert de l'amour pour sa mère vers une autre femme.

Toujours selon Freud, les petites filles deviennent des femmes par l'identification à la mère, et les hétérosexuelles transfèrent leur amour pour Papa vers un autre homme. Cependant, la petite fille est d'abord amoureuse de sa mère. Puis, elle se fâche contre sa maman qui n'a pas de pénis et qui ne lui en a pas donné un non plus (i.e. l'envie du pénis). Elle doit donc s'identifier à un parent « déficient » (toutes deux n'ayant pas de pénis). À cause de cette misogynie inconsciente supposée, la petite fille s'éloigne de Maman et tombe amoureuse de Papa (qui est un être supérieur puisqu'il a un pénis). Reconnaisant qu'elle n'aura jamais de pénis, la petite fille comble ce besoin (avec l'aide du papa/pénis) en faisant un bébé. Ainsi, selon Freud, il est crucial dans le développement psychosexuel des filles et des garçons d'avoir un père et une mère. Sa théorie est évidemment légèrement

phallique, misogyne et hétérosexiste.

Bien qu'un peu rétrograde aujourd'hui, Freud a en fait fondé sa théorie sur ses observations des interactions parents/enfants. Il a observé au départ un lien étroit avec la mère, à l'exclusion des autres adultes. Vers l'âge de 3 à 5 ans, l'enfant transfère son adoration vers son père. Freud a observé des familles victoriennes traditionnelles de Vienne au début du 20^e siècle. Le seul type de famille qu'il ait pu étudier était alors celui de la famille hétérosexuelle nucléaire. S'il avait été notre contemporain, il aurait également observé le même schéma dans les familles non-traditionnelles. C'est-à-dire une relation intime avec le premier fournisseur de soins, puis un transfert vers l'autre adulte un peu plus tard au cours du développement de l'enfant.

Ainsi, les psychanalystes modernes ont émis l'hypothèse que le complexe d'Œdipe n'est pas qu'une question de sexualité, mais plutôt d'identification, d'amour et d'individualisation. Ce n'est pas le sexe des parents qui importe, mais bien leur rôle vis-à-vis de l'enfant. À l'origine, l'enfant est trop centré sur lui-même pour comprendre les relations entre les diverses personnes de son entourage. Plus tard, l'enfant reconnaît que l'objet de son premier amour (disons Mommy) aime quelqu'un d'autre (disons Maman) et que certains aspects de cette relation lui sont inconnus. Les réactions normales sont la jalousie et la compétition. (Qui n'a jamais été devancé par son enfant en tentant d'embrasser sa partenaire ?) L'enfant doit éventuellement accepter que Mommy aime aussi Maman. En comprenant cela, bien que s'étant identifié à Mommy (dans le cas d'une fille ou ayant été amoureux d'elle dans le cas d'un garçon), il vient à considérer Mommy comme une entité séparée de lui. Ce qui lui permet de s'individualiser, de devenir indépendant et de bâtir ses propres relations. Initialement, l'enfant est porté vers Maman et la magnifie (ou tout autre adulte en qui il a confiance). Plus tard, il crée des liens avec ses frères, sœurs et amis. À travers toutes ces relations, l'enfant s'identifiera à plusieurs adultes. Plutôt que de croire simplement que l'enfant aimera un parent et qu'il s'identifiera à l'autre, nous devons comprendre que l'enfant créera sa propre identité (sexuelle et autre) par un amalgame de représentations qui lui sont propres.

Le jeu des genres de ma fille dans sa version moderne de Cendrillon démontre que ce n'est pas mon sexe qui l'importait, mais plutôt mon rôle comme « autre » parent. L'histoire d'amour avec Maman était une façon de s'individualiser par rapport à Mommy. Au cours du processus, elle s'est identifiée à certaines parties de moi et en aura aimé d'autres. De la même façon, elle s'est identifiée à certaines parties de Mommy et en aura aimé d'autres. Plus tard, elle aura une meilleure compréhension d'elle-même ce qui lui permettra de choisir son « vrai » prince ou sa « vraie » princesse.

Au sein de notre famille, Maman et Mommy ont des rôles à peu près traditionnels. Maman travaille à l'extérieur à temps plein et Mommy est plus souvent à la maison. Dans d'autres familles, les parents partagent le congé de maternité de façon séquentielle ou travaillant tous deux à temps partiel. Comme je l'ai mentionné dans la première partie, la notion de fournisseur de soins principal change dans la culture occidentale puisque les pères hétérosexuels s'impliquent de plus en plus dans l'éducation des enfants. Dans d'autres cultures, cette notion est moins évidente puisque les familles étendues et même les villageois s'occupent des enfants. Peut-être qu'un jour l'importance d'un fournisseur de soins principal unique sera réfutée et que l'emphase sera mise sur la quantité suffisante d'adultes responsables pour subvenir aux besoins d'un enfant.

Entre-temps, bien qu'il soit probablement trop laborieux de tenter d'éduquer chaque personne qui s'objecte de façon ignorante à nos familles en affirmant qu'une famille a besoin « d'un père et d'une mère », nous pouvons être rassurées de savoir que cet argument ne tient pas la route. Le complexe d'Œdipe existe bel et bien, mais peut être compris de façon à ne pas tomber dans la pathologie. Il s'agit plutôt d'une façon qui correspond davantage au fait établi que nos enfants grandissent comme les autres.

(Cet article est le deuxième de Karine. Si vous n'avez pas lu le premier et qu'il vous intéresse, communiquez avec l'Association au info@aml-lma.org pour en obtenir copie.)

Vous voulez écrire pour le bulletin? Envoyez vos articles, en tout temps, à info@aml-lma.org ou par la poste à AML, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8

Les nouvelles en bref d'août à novembre 2006

Les nouvelles de Montréal et du Québec

3 octobre 2006 (Montréal) Un prêtre a été nommé candidat du Bloc québécois pour les élections complémentaires du mois prochain. Le révérend Raymond Gravel a dû demander l'autorisation du Vatican afin de se présenter aux élections du 27 novembre dans Repentigny.

Au cours de sa jeunesse, Monsieur Gravel a pratiqué la prostitution et a travaillé dans un club de cuir gai. Il a déjà pris part à quelques discussions animées concernant le mariage de même sexe avec l'Église catholique.

Il est le prêtre de l'église de Saint-Joachim-de-la-Plaine du comté séparatiste bloquiste du feu député Benoît Sauvageau décédé en août dernier dans un accident de la route.

Monsieur Gravel a affirmé vouloir se présenter au Parlement afin de se battre pour la justice. Il dit avoir une très grande admiration pour Monsieur Sauvageau et désire suivre sa trace.

Les nouvelles canadiennes

13 août 2006 (Toronto) Une coalition incluant l'envoyé spécial des Nations unies Stephen Lewis a lancé le défi au gouvernement du Premier Ministre Stephen Harper de montrer au monde entier que le Canada s'est engagé à mener le combat international contre le VIH/sida. La coalition, qui comprend également le Groupe pour l'accès mondial aux traitements (GAMT) et le groupe Abolissons la pauvreté a proposé un programme en quatre points pour stopper la propagation du VIH/sida à travers le monde et pour améliorer la qualité de vie des gens vivant avec la maladie.

Le programme *La crise mondiale du sida : quatre actions proposées au Canada* a été envoyé au bureau du Premier Ministre juste avant le début du Congrès international sur le sida de Toronto. Les scientifiques, les militants et les journalistes du VIH/sida – au nombre de quelque 27 000 – venaient à Toronto participer au congrès qui a lieu tous les deux ans. Véritable tourbillon des plus récents développements scientifiques en matière de VIH/sida, des intérêts politiques actuels concernant le VIH et de rapports du front sur les efforts pour combattre le sida dans les pays en voie de développement, le congrès a attiré de grandes sommités et têtes d'affiche internationales. Les Bills – Clinton et Gates – étaient présents, de même que l'acteur Richard Gere et la chanteuse Alicia Keys.

Cependant, lors des cérémonies d'ouverture, un mélange de discours et de performances musicales, une bonne partie de l'attention était tournée vers quelqu'un qui brillait par son absence, le Premier Ministre canadien Stephen Harper.

Le programme en quatre étapes, endossé par plus de 80 organismes canadiens, demande à Ottawa d'établir un calendrier pour augmenter l'aide au développement du Canada à 0,7 % du revenu national brut; d'investir dans le système de santé des pays en voie de développement; d'effacer la dette de ces pays afin de libérer des sommes d'argent pour combattre le VIH/sida et de se conformer à ses engagements de fabriquer des médicaments à prix plus abordable pour contrôler la maladie.

Ces problématiques « représentent collectivement un défi direct au Canada de prendre position plutôt que de tomber dans les banalités amorphes et la non-pertinence auxquels le gouvernement canadien semble dangereusement enclin », soutient M. Lewis.

Un porte-parole a affirmé que le bureau du Premier Ministre n'avait aucun commentaire à faire au sujet de l'appel à l'action du groupe.

25 septembre 2006 (Ottawa) Le gouvernement du Premier Ministre Stephen Harper a resserré les cordons de la bourse fédérale de 2 milliards de dollars – coupant ainsi dans des dépenses méprisées par bon nombre de Conservateurs comme la recherche médicale sur la marijuana – bien qu'Ottawa ait annoncé que ses coffres débordent d'un nouveau surplus budgétaire quasi record.

« L'annonce de ces importantes coupures envers les Canadiens les moins nantis le même jour que l'annonce d'un surplus de 13 milliards de dollars en dit long sur les Conservateurs », affirme le critique financier libéral John McCallum.

Les Conservateurs se sont servis de l'excuse de coupures dans les dépenses pour apposer leur sceau sur le gouvernement fédéral, coupant dans les programmes abhorrés par la ligne dure des Conservateurs, mais chéris par les précédents régimes libéraux.

Au grand plaisir de groupes conservateurs tels REAL Women of Canada, le « nouveau gouvernement » coupera dans le budget des programmes féminins du Statut de la femme du Canada. Ces programmes financent des groupes comme LEAF (Legal Education Action Fund), NAWL (National Association of Women and the Law), NAC (National Association on the Status of Women), la Canadian Childcare Federation et la Childcare Advocacy Association of Canada, que REAL Women considère comme anti-famille et anti-vie.

Les dépenses au banc des coupures comprennent également le financement du Programme de contestation judiciaire du Canada, un petit programme qui offre de modestes contributions pour aider à défrayer les coûts des affaires-type liées à la langue et aux droits à l'égalité. Le Programme de contestation judiciaire du Canada, qui a financé des litiges au nom des droits égaux était une initiative désapprouvée depuis toujours par les Conservateurs. Les droits constitutionnels sont donc réservés aux plus nantis. ÉGALE, le plus important groupe de défense des droits des allosexuels comptait sur le programme pour contester les lois gouvernementales discriminatoires envers notre communauté. Un exemple de l'utilisation de ce financement est l'affaire Egan v. Canada, [1995] dans laquelle un couple gai de la Colombie-Britannique a contesté la définition de conjoint de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, qui jusqu'alors ne reconnaissait pas aux couples gais et lesbiens les prestations de conjoint disponibles pour les couples hétérosexuels. Sans ce financement, Égale aura plus de difficulté à mener à bien son travail de défense des droits.

27 septembre 2006 (Toronto) Dans la première affaire du genre au Canada, et possiblement dans le monde entier, un tribunal doit se prononcer sur la désignation d'un couple lesbien et du père biologique de leur fils en tant que parents légaux du garçon. L'une des partenaires, la mère biologique, et le père sont déjà officiellement les parents légaux de l'enfant. L'autre partenaire demande à être reconnue comme troisième tuteur dûment nommé.

Les deux parents biologiques sont d'accord avec cette requête de la partenaire de la mère. Comme l'affaire concerne un mineur, les noms de toutes les personnes impliquées sont protégés par la loi. Les dernières soumissions ont été présentées devant la Cour d'appel de l'Ontario – le plus haut tribunal de la province.

« Au fil des ans, la notion de famille a évolué et la réalité de ce jeune garçon devrait être reconnue légalement », a confié Alfred Mamo, l'avocat du père, au *Globe and Mail*. « La réalité est que ce garçon a deux mamans et un papa auprès desquels il se développe. C'est ce qu'ils désirent tous pour leur fils. »

L'avocat de la partenaire demandant le droit d'être troisième tuteur dûment nommé soutient que la Charte canadienne des droits et libertés serait enfreinte si la demande était déboutée.

« C'est discriminatoire puisque l'une d'elles est juridiquement reconnue – la mère biologique – tandis que la mère non biologique ne l'est pas, bien qu'elle participe au processus à part égale, sauf en matière de biologie. Les deux femmes ont décidé ensemble d'avoir un enfant, elles ont planifié sa naissance, elles ont pris en charge le processus de procréation et la naissance, et elles élèvent l'enfant ensemble », soutient l'avocat Peter Jervis.

L'affaire a également permis à certains intervenants de faire entendre un point de vue offensant. Des groupes

d'action sociale conservateurs tels que la Ligue catholique des droits de l'homme, REAL Women of Canada, l'Alliance évangélique du Canada, l'Alliance des chrétiens en droit et Focus on the Family ont déposé un factum des soi-disant « amis des tribunaux » s'opposant à l'appel. Ils soutiennent que les groupes ont comme cause commune la protection de « l'unité familiale traditionnelle en regard de la société canadienne et de la loi ».

En 2003, un tribunal inférieur avait débouté la demande de la partenaire d'être inscrite comme coparent. Dans sa décision, le juge David Aston a dit que la femme jouait le rôle de parent dans tous les sens du terme et a suggéré que de permettre au trio de partager des droits parentaux égaux serait dans le meilleur intérêt de l'enfant. « L'enfant est intelligent, en santé et heureux. De toute évidence, il grandit dans une famille aimante qui comble tous ses besoins, a-t-il dit. La requérante a été une présence quotidienne et conséquente dans sa vie. Elle est entièrement engagée dans son rôle de parent. » Toutefois, ses mains sont liées par les lois ontariennes sur le droit de la famille qui permettent deux parents de sexes opposés ou deux parents de même sexe, mais pas trois.

Au nombre des juges de la Cour d'appel instruisant l'affaire se trouve le juge en chef Roy McMurtry. Le tribunal du juge McMurtry a été le premier au Canada à lever l'interdiction contre les mariages de même sexe ayant mené à des décisions semblables dans la plupart des autres provinces et engendré la réécriture de la loi sur le mariage par le gouvernement fédéral afin d'inclure le mariage gai.

4 octobre 2006 (Ottawa) ÉGALE – Le gouvernement conservateur prévoit une loi élargissant le cadre des discours haineux permis envers les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et trans (LGBT), afin d'autoriser des personnes à refuser de faire affaire avec des allosexuels et de permettre aux commissaires aux mariages de refuser de célébrer les cérémonies des couples de même sexe. Cette loi pourrait également retarder le vote sur la motion du gouvernement en faveur de la réouverture du débat sur l'égalité au mariage.

« Cette loi prévue n'a d'autre utilité que de diviser les Canadiens et de justifier un délai supplémentaire du vote sur la réouverture du débat sur l'égalité du mariage », soutient Laurie Arron, coordonnateur national de Canadiens et Canadiennes pour le droit égal au mariage. C'est une loi qui jette de la fumée aux yeux en misant sur la crainte des gens. Elle est constitutionnellement défectueuse. Quand M. Harper nous laissera-t-il tranquilles et passera-t-il à autre chose ? »

« Les deux tiers des Canadiens considèrent que le droit égal au mariage est un droit acquis et veulent passer à autre choses, poursuit M. Arron. Il est injuste de laisser cette incertitude en suspens. Il est temps que M. Harper prenne une décision, plutôt que de retarder le tout pour plaire à la droite religieuse. »

Il y a à peine quelques semaines, M. Harper prévoyait aller de l'avant avec le vote au début du mois d'octobre. Cependant, avec la reprise parlementaire, il a annoncé à son caucus que sa motion pour la réouverture du débat sur le droit égal au mariage serait reportée juste avant Noël. Les opposants à l'égalité demandent ce délai sachant que le Parlement est prêt à débouter cette motion.

LE MARIAGE GAI – UN HISTORIQUE

(Sautez cette section si vous en avez assez du mariage)

Veillez noter qu'aux États-Unis, le débat sur le mariage a complètement perdu les pédales ! Il y a des initiatives favorables et défavorables au mariage dans la majorité des États. Ainsi, il serait impossible de traiter de ce sujet convenablement dans un bulletin. Toutefois, vous trouverez aurez un excellent aperçu des nouvelles en provenance des États-Unis, sur le site de la *Human Rights Campaign* dans la section sur le mariage : www.hrc.org/marriage/

Sur ce site un tableau structuré des avancées État par État peut être consulté en cliquant sur la rubrique **States with Anti-Gay Marriage Laws**.

13 août (Sydney, Australie) Des milliers de couples de même sexe sont descendus dans les rues des villes et villages de l'Australie pour demander au gouvernement fédéral de révoquer l'interdiction du mariage gai.

17 août – La police saoudienne a rapporté l'arrestation de 20 hommes assistant à ce que les fonctionnaires qualifient de « mariage gai » dans la ville de Jizan.

24 août (Cape Town) Le cabinet de l'**Afrique du Sud** donne son approbation à un projet de loi autorisant le mariage en bonne et due forme aux couples de même sexe. La Loi sur les unions civiles est la réponse du gouvernement à la décision du Tribunal constitutionnel de décembre dernier à l'effet qu'il soit inconstitutionnel de refuser aux couples de même sexe le droit de se marier.

24 août (Brattleboro, Vermont) La première union civile du pays est formellement dissoute, en effet le couple a divorcé.

25 août – En **Suède** un comité parlementaire recommande de remplacer les partenariats civils de même sexe légalisés en 1995 par le droit au mariage à l'église. Cette recommandation est appuyée par 46 % des Suédois.

25 août (Québec) Le Bloc québécois choisit de présenter un front uni contre la réouverture du débat sur le droit égal au mariage pour les conjoints de même sexe du Premier Ministre Stephen Harper.

28 août – Une foule d'invités ont applaudi tandis que deux hommes gais de **Katmandu** échangeaient des couronnes de marguerites dorées à l'occasion du, dit-on, premier mariage public entre conjoints de même sexe au **Népal**.

29 août (Edmonton, Alberta) Un projet de loi privé qui permettrait aux personnes de parler en mal et de mal agir envers le mariage de même sexe s'éteint une deuxième fois au Parlement de l'Alberta. Toutefois, le président de l'Assemblée, Ken Kowalski, a eu le temps de réprimander les membres de l'opposition qui perdaient du temps de débat en procédures dans le seul but de retarder le dépôt du controversé projet de loi 208 du député Ted Morton.

Le projet de loi 208 empêcherait que ce soit d'être puni légalement pour avoir refusé de célébrer un mariage entre conjoints de même sexe ou pour avoir parlé en mal ou s'être mal conduit envers le mariage de même sexe sur la base de ses propres croyances. Le projet de loi limiterait également l'étendue des discussions sur le mariage entre conjoints de même sexe à l'école. Les opposants estiment que ce projet enchâsserait dans la loi la déshumanisation des gais. S'il est entériné, disent-ils, les employeurs pourraient congédier leurs employés gais et les propriétaires pourraient évincer leurs locataires gais en toute impunité.

14 septembre (Montevideo) L'**Uruguay** s'apprête à devenir le prochain pays à reconnaître le droit au mariage des couples gais. Le Congrès devrait entériner une loi créant un registre des unions civiles pour les couples de même sexe et les couples hétérosexuels non mariés. La mesure a déjà été acceptée par le Sénat. L'auteur de cette loi affirme que la loi donnerait aux couples de même sexe unis civilement les mêmes droits que ceux du mariage.

Le mariage entre conjoints de même sexe demeure illégal en Uruguay, ce que les groupes de défense des droits des allosexuels continueront de combattre. Cependant, ils soutiennent que la loi sur l'union civile est un pas important dans la bonne direction dans une région où l'église catholique régit la vie quotidienne. Au Brésil avoisinant, l'état de Rio Grande do Sul situé tout à la frontière, a entériné une loi sur l'union civile en 2004, deux ans après une décision similaire à Buenos Aires. Le Chili pourrait suivre leurs traces sous peu.

15 septembre – À l'occasion du premier mariage militaire de même sexe en **Espagne**, deux mariés du nom d'Alberto ont été unis par le maire de **Séville** à l'hôtel de ville.

16 septembre (Johannesburg, Afrique du Sud) Des protestations contre une loi autorisant le mariage entre conjoints de même sexe se sont déroulées dans toute l'Afrique du Sud. Elles sont organisées par l'Église protestante conservatrice et l'aile droite du parti démocratique chrétien.

27 septembre(Ottawa) Avant la reprise parlementaire automnale, il semblait évident qu'un vote sur la réouverture du débat sur le mariage entre conjoints de même sexe aurait lieu au début du mois d'octobre. Une majorité parlementaire s'opposait à la réouverture du dossier et il semblait peu probable que la loi soit révoquée.

Cependant, depuis la reprise parlementaire, M. Harper affirme à son caucus en privé que le vote sera reporté juste avant Noël. Les néo-démocrates et le Bloc québécois ont annoncé qu'ils se prononceront contre.

6 octobre (Lituanie) En colère contre les règles qui ont presque transformé leur mariage en « demande d'enregistrement d'automobile », les mariées de Ljubljana intenteront une poursuite. La loi actuelle, entérinée au mois de juillet, autorise les gais et lesbiennes à inscrire leur union et couvre les principales problématiques, de même que les droits successoraux. La loi ne garantit toutefois pas les autres droits associés au mariage comme la sécurité sociale et le droit d'adopter. La loi interdit également d'avoir des témoins signataires des documents.

8 octobre (Boston, Massachusetts) Le couple lesbien du Rhode Island qui a gagné une bataille juridique pour obtenir le droit de se marier a échangé ses vœux à Attleboro au Massachusetts, devenant ainsi le premier couple « étranger » de même sexe à s'unir légalement au Massachusetts. Les couples gais et lesbiens qui se marient au Massachusetts ne verront toutefois pas leur union reconnue dans leur État d'origine, souligne le procureur général Patrick C. Lynch.

9 octobre (Johannesburg, Afrique du Sud) Un vote en faveur de l'égalité par le Congrès africain national au pouvoir garantit presque que le projet de loi sur l'union civile deviendra législation.

10 octobre (Washington) La Cour suprême des États-Unis a rejeté l'appel d'un couple gai californien qui désirait se marier. C'est la première fois que la problématique du mariage de même sexe se retrouve devant ce tribunal supérieur.

11 octobre (Londres) Un couple de lesbiennes mariées au Canada dit devoir abandonner sa poursuite pour la reconnaissance de leur mariage au Royaume-Uni par manque de ressources financières.

16 octobre (Dublin) Le Tribunal supérieur de l'Irlande retient sa décision dans une affaire qui pourrait ouvrir la porte au mariage entre conjoints de même sexe. Le tribunal a terminé les audiences dans une affaire impliquant un couple lesbien marié au Canada. Advenant une défaite, le couple affirme qu'il fera appel au Tribunal européen. Une victoire signifierait que les couples de même sexe pourraient se marier dans n'importe quel pays où ce type de mariage est légal et voir leur union reconnue au pays.

20 octobre (Sydney, Australie) Le Premier Ministre australien John Howard aurait accepté de considérer des façons de reconnaître, avec certaines restrictions, les couples de même sexe, mais il est formel dans son refus de légaliser le mariage de même sexe ou le partenariat civil.

24 octobre (Ottawa) Les chefs des deux plus importantes confessions canadiennes arpentent les couloirs du Parlement, présentant deux visions différentes du projet du gouvernement sur la réouverture du débat sur le mariage entre conjoints de même sexe. D'un côté, L'Église catholique romaine et une douzaine de groupes évangéliques conservateurs pressent le Parlement de voter en faveur de la réouverture du débat et appuient une révocation de la loi adoptée l'an dernier par le précédent gouvernement libéral. De l'autre côté, l'Église unie du Canada, la plus importante Église protestante du Canada, soutient le mariage entre conjoints de même sexe.

25 octobre – La Cour suprême du **New Jersey** a accordé au Parlement 180 jours pour mettre en place la structure légale nécessaire afin de donner aux couples de même sexe le droit égal au mariage.

17 novembre (Mexico) Une loi reconnaissant l'union civile pour les gais dans la capitale mexicaine a été rendue publique dans la gazette officielle. Cette loi est la première du genre dans l'histoire de ce pays conservateur à prédominance catholique romaine.

17 novembre (Montréal) Le groupe militant pour les droits des gais et lesbiennes « les familles d'aujourd'hui » a demandé au Premier Ministre Stephen Harper de tenir immédiatement le vote promis sur le mariage entre conjoints de même sexe à la Chambre des communes.

21 novembre (Jérusalem) Dans une décision sans précédent, la Cour suprême d'Israël a ordonné au

gouvernement de reconnaître les mariages entre conjoints de même sexe célébrés à l'extérieur du pays. Dans une décision de 6 voix contre 1, la cour a décrété que les couples homosexuels mariés à l'étranger bénéficieraient du même statut au ministère de l'Intérieur que les couples hétérosexuels unis lors de cérémonies religieuses à l'extérieur d'Israël.

21 novembre (Ottawa) Le ministre de la Justice Vic Toews affirme que le gouvernement tiendra sa promesse de permettre un vote sur la réouverture possible du dossier de la loi de 2005 légalisant le mariage entre conjoints de même sexe avant que le Parlement n'ajourne pour la période des Fêtes le 15 décembre.

Les nouvelles internationales

17 septembre 2006 – 365 Gay.com (Taipei) Pour la toute première fois, le drapeau arc-en-ciel a été hissé lors d'une cérémonie officielle à **Taiwan**, une indication que l'île au large de la Chine est de plus en plus tolérante envers les gais. Le drapeau a été levé devant l'hôtel de ville de Taipei, marquant le début d'un « Taipei plus accueillant pour les gais ». De surcroît, autre grande première, le Service des affaires civiles est un des principaux commanditaires de l'événement. Les groupes allosexuels tiennent des célébrations depuis sept ans, bien qu'avant cette année la ville refusait de hisser le drapeau à l'hôtel de ville.

Yeh Jie-sheng, le sous-chef du service, a dit que la ville commanditait l'événement afin de souligner son respect des minorités et de la diversité culturelle. « Les groupes conservateurs et religieux critiquent l'événement et nous respectons ces divergences d'opinion. Cette année, nous invitons ces groupes à discuter ouvertement de la problématiques des droits des gais », a-t-il affirmé lors d'une conférence de presse tenue cette semaine à l'hôtel de ville de Taipei.

Le festival comprendra des forums sur les droits de l'Homme et des événements culturels.

« La reconnaissance des droits des gais et lesbiennes par tous requiert un effort à long terme, une étape à la fois... Ce festival établira un pont et permettra au public de mieux comprendre la communauté gaie », soutient l'un des organisateurs du festival, Wang Ping, de l'Association des droits sur la sexualité.

Wang Ping affirme qu'il y a encore beaucoup à faire dans le but d'obtenir la totalité des droits pour les gais, soulignant la nécessité de reconnaître les relations de même sexe. Pour faire valoir ce point au gouvernement, le défilé de la fierté qui clôturera le festival présentera un faux mariage gai collectif.

11 octobre 2006 – 365 Gay.com (New York) La pression internationale se resserre sur le gouvernement camerounais pour la libération de près d'une douzaine d'hommes accusés d'être gais emprisonnés plus tôt cette année. Le Groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations unies a déclaré que les détentions sous prétexte d'orientation sexuelle présumée représentaient une privation arbitraire de la liberté et était contraire au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies en a appelé du gouvernement camerounais en faveur de l'adoption de mesures nécessaires pour remédier à la situation, dont la possibilité d'annuler la loi en violation.

Les hommes ont été détenus pendant plus d'un an pour des délits anti-homosexuels émergents du code pénal camerounais. Onze hommes ont été arrêtés lors d'une descente dans un bar gai au mois de juin 2005. Cette année, deux de ces hommes ont été reconnus coupables et deux autres ont été libérés. Au mois de juin, les sept autres hommes ont été condamnés à dix mois d'emprisonnement.

Durant leur passage derrière les barreaux, les détenus ont connu des conditions de détention difficiles et ont subi les attaques homophobes des autres prisonniers. Lors de leur procès au mois de juin 2006, neuf des hommes ont été reconnus coupables de « sodomie » et condamnés à dix mois d'emprisonnement. L'un des hommes, Alim

Mongoche, est décédé des complications du sida peu après la condamnation, son état s'était détérioré en raison des conditions de détention difficiles.

Le Groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations unies s'est emparé de l'affaire à la suite d'une plainte déposée par la Commission internationale des droits humains des gais et des lesbiennes (IGLHRC) et la Commission internationale de juristes (CIJ) au nom de ces hommes.

Le 7 juin 2006, quatre femmes ont également été reconnues coupables de sodomie, condamnées à trois années de probation et menacées de six mois d'emprisonnement « si elles poursuivent leurs activités de lesbianisme ». Au moins quatre autres hommes sont toujours détenus à la prison de Kondengui en raison de leur homosexualité, dont certains sans accusation officielle ni aucune forme de procès.

16 octobre 2006 – 365 Gay.com (Hong Kong) Le gouvernement de Hong Kong a décidé de ne pas en appeler de la décision marquante d'abolir la loi sur la sodomie de l'ancienne colonie britannique.

Le *South China Post* rapporte que le gouvernement a décidé de ratifier la décision, une position qui annule automatiquement l'ancienne loi. Sous cette loi, les hommes gais pris en flagrant délit de sodomie, lorsque l'un des partenaires est âgé de moins de 21 ans, sont passibles de l'emprisonnement à vie, tandis que les couples hétérosexuels peuvent légalement avoir des relations sexuelles dès l'âge de 16 ans.

La loi a été mise en doute en 2005 par William Roy Leung, un jeune homme de vingt ans à l'époque qui voulait pouvoir être impliqué dans une relation amoureuse sans crainte d'emprisonnement. Au mois d'août de la même année, un tribunal a déclaré la loi non valide. Le gouvernement est allé en appel et, au mois de septembre, un jury composé de trois juges de la Cour d'appel a maintenu la décision d'origine.

Dans la décision écrite, le tribunal a affirmé que les lois contre la sodomie enfreignaient les droits à la vie privée et à l'égalité des hommes gais. « À une certaine époque, les valeurs sociétales avaient établi que la sodomie était une forme d'acte contre nature, qui devait d'une manière ou d'une autre être condamnée, pas encouragée. Ces valeurs ont maintenant changé à Hong Kong », affirme le juge en chef Geoffrey Ma.

Hong Kong est de plus en plus dans la mire des groupes de défense des droits de l'homme en raison de sa non protection des droits civils des gais.

L'an dernier, l'État semi-autonome a accueilli le premier défilé pour les droits des allosexuels. Près d'une centaine de personnes de 16 groupes allosexuels et organismes favorables aux gais ont déambulé avec des drapeaux arc-en-ciel, mais bon nombre étaient masqués par craintes de représailles. Des 6,9 millions d'habitants de Hong Kong, on évalue la communauté gaie à près de un million de membres.

25 octobre 2006 HRC News (New York) L'Association familiale américaine (AFA) dit à ses membres d'éviter de magasiner chez Wal-Mart en raison de ce que le groupe chrétien conservateur appelle un alignement du détaillant avec un « groupe de pression pro-homosexuel ».

Plus tôt cette année, Wal-Mart a développé son programme sur la diversité allosexuelle à l'occasion d'une entente avec la chambre de commerce gaie et lesbienne du pays. Dans un avertissement par courriel cette semaine, l'AFA soutient que l'entreprise vend des centaines de produits à « tendances pro-homosexuelles ». Randy Sharp, le directeur des projets spéciaux de l'AFA affirme avoir fait une recherche en ligne sur Walmart.com avec les termes « gai », « lesbienne », « transidentitaires », « bisexuel » et « mariage gai ».

« On obtient des centaines, voire des milliers de produits ayant rapport à l'homosexualité [et la promotion des] affaires de la communauté homosexuelle », a dit M. Sharp à la publication chrétienne *Agape*.

L'AFA en appel aux « consommateurs chrétiens de dépenser leur argent ailleurs en signe de mécontentement envers les tendances pro-homosexuelles de Wal-Mart ».

L'AFA est déjà impliquée dans le boycottage de la compagnie Ford en raison du soutien du fabricant pour la cause allosexuelle. L'AFA affirme qu'elle a recueilli 500 000 promesses Internet de boycottage des véhicules Ford.

Nouvelles diverses

11 août 2006 365 Gay.com (Nouvelle-Orléans, Louisiane) L'Association américaine de psychologie (APA) a émis une sévère réprimande à l'égard du soi-disant mouvement des ex-gais à la suite d'une manifestation par les membres de divers organismes affirmant que l'homosexualité est un choix qui peut être guéri. Un petit groupe représentant l'Association pour la recherche et la thérapie de l'homosexualité (NARTH) et Exodus International a manifesté devant le congrès de l'APA tenu à la Nouvelle-Orléans.

« Tandis que l'APA continue de jouer les politiciens avec les problématiques sociales sans rapport à sa mission, des milliers de patients actuels et futurs souffrent », soutient Alan Chambers, président d'Exodus International, un organisme national d'ex-gais. « Nous représentons ceux qui, à travers le pays, luttent contre une attirance sexuelle non désirée envers les personnes du même sexe, désirent obtenir de l'aide de professionnels expérimentés et sont plutôt victimes de discrimination parce que leurs croyances personnelles diffèrent de celles de l'APA. »

En 1974, l'APA a cessé de considérer l'homosexualité comme une maladie mentale. Les protestataires demandent à l'APA de revoir sa position.

Immédiatement après la manifestation, l'APA a émis un communiqué réaffirmant sa position. « Depuis plus de trois décennies, le consensus de la communauté de la santé mentale a été que l'homosexualité n'est pas une maladie et, par conséquent, n'a pas besoin de guérison », affirme le communiqué.

« Les préoccupations de l'APA sont à l'effet que la position de NARTH et sa soi-disant thérapie de conversion ne sont pas soutenues par la recherche scientifique. Il n'y a aucune preuve scientifique à l'effet que l'orientation sexuelle puisse être modifiée. Nous sommes également inquiets que la position de NARTH et de Focus on the Family crée un environnement où les préjugés et la discrimination peuvent se développer. »

2 novembre 2006 – Ted Haggard, le président de l'Association évangélique nationale, l'un des leaders de l'amendement proposé pour interdire le mariage entre conjoints de même sexe au Colorado, a démissionné de son ministère de la New Life Church qui compte quelque 14 000 membres à Colorado Springs après qu'une escorte masculine ait affirmé avoir supposément offert à M. Haggard des faveurs sexuelles contre de l'argent pendant trois ans.

Récit : <http://www.planetout.com/news/article.html?2006/11/02/5>

Des nouvelles de l'Association des mères lesbiennes

RENCONTRES À VENIR :

DECEMBRE 2006

◆ **SAMEDI, 16 DECEMBRE de 14 h à 17 h**
9^e PARTY ANNUEL DES FETES / REPAS COMMUNAUTAIRE

L'Association des mères lesbiennes et le groupe Papadaddy sont fiers de vous inviter au 9^e party annuel des Fêtes/repas-communautaire

Au programme? **UN SPECTACLE DE MARIONNETTES À 14 H.** Le Théâtre La Simagrée est un groupe s'étant produit en spectacle au Festival international de jazz de Montréal en 2005. Ils participent également à bon nombre d'émissions pour enfants. Ils présenteront leur nouveau spectacle: **BLANC** (Consultez leur site www.lasimagree.com)

Et **UN SPECTACLE MUSICALE D'ANNIE MORIN À 15H30** tirée de son disque pour enfants: "Annie-Mots, Le Projet Bête". (Écoutez-la en visitant le www.bluetracks.ca)

Et aussi... **DES ACTIVITÉS DE BRICOLAGE DES FÊTES, LA VISITE DU PÈRE NOËL, DES JEUX DANS LE GRAND GYMNASE, DES COLLATIONS POUR TOUS.**

Bien que l'AML s'occupe des collations, il serait apprécié que vous apportiez un plat à partager. (Attention: rien avec des arachides en raison des allergies) Les adolescents intéressés à se faire un peu d'argent de poche sont invités à aider à l'organisation de l'événement (contactez Mona au 514-846-1543).

Lieu : Centre Greene, 1090 avenue Greene (métro Atwater), L'avenue Greene est à quelques pâtés de maisons à l'ouest d'Atwater. Le centre est situé au sud du boulevard René-Lévesque/Dorchester.

JANVIER 2007 :

◆ **SAMEDI le 27 JANVIER, 19h**
GROUPE DE DISCUSSION : Réfléchissons à nos familles

Adultes seulement Sommes-nous meilleures, pires, pareilles ou différentes ? Les autres nous voient-ils comme nous ou y a-t-il encore des ponts à bâtir? Quels sont nos doutes et nos inquiétudes et sont-ils justifiés? Une discussion animée par Karine Igartua sur la manière dont nous et nos enfants percevons nos familles, de même que la perception du monde extérieur.

Lieu: 2401, Coursol (métro Georges-Vanier ou Lionel-Groulx). Coursol croise Atwater à l'est et est une rue au sud de Saint-Antoine.

FEVRIER 2007

◆ **MERCREDI le 28 FEVRIER, 19h**
GROUPE DE DISCUSSION : Devenir enceinte

Adultes seulement : Deux de nos membres, Susie Minzberg et Marie-France Dubois (maîtrise en techniques infirmières) partageront leur expérience des cliniques de fertilité et de l'insémination maison. Une discussion éclairée sur l'abc de la conception.

Lieu: CCGLM (2075, rue Plessis, entre Ontario et Sherbrooke) (métro Papineau)

ADOPTIONS ET NAISSANCES :

♦ **Linda Blain et Nancy Chevigny** sont très heureuses d'annoncer que **River** est arrivé le **13 juin** dernier. C'est le plus extraordinaire des petits garçons. Les deux mamans sont au septième ciel.

♦ **Isabelle Houle et Sylvie Goupil** ont le plaisir de vous annoncer que **Florence** est née le **23 septembre 2006** à 4h12 du matin à l'Hôpital Perkins-Missiquoi à Cowansville après 16h30 de contractions et 12 minutes de travail intensif. À sa naissance, elle pesait 6 livres et 4 onces. Aujourd'hui, elle a 7 semaines, elle est en très bonne santé et belle comme un cœur.

BABILLARD :

♦ Bonjour ! Je m'appelle **Zoyla Batres-Garcia**. J'ai 29 ans et je suis une mère célibataire guatémaltèque. J'ai deux enfants: une fille de 6 ans et un garçon d'un an. Je cherche amitié et amour et quelqu'une pour partager les plaisirs de la vie. Si tu es intéressée appelle moi au **514-252-9605**.

♦ Recherchons femmes en couple avec enfant(s), ou désirant devenir mères, habitant Joliette ou ses environs, pour échanger sur nos expériences de parents. Nous venons d'aménager dans la région et cherchons à créer un réseau d'amies, bien précieux que nous n'avons pu transporter avec nous de Montréal... Nous sommes un couple lesbien début trentaine avec 3 enfants. Communiquez avec nous à : **neige-vive@hotmail.com**

♦ Des mères célibataires partout, partout. Venez en grand nombre ! Rassemblons-nous pour parler bébés, mamans célibataires et de tout ce qui vient avec... Une rencontre décontractée et sans cérémonie. Et, évidemment, les bébés sont les bienvenus... Si vous êtes intéressée, envoyez-moi un courriel à **shariann@sympatico.ca** ou téléphonez-moi (**Shari Ann**) au **(514) 482-6533**. Peut-être pouvons-nous nous rencontrer chez moi ou ailleurs. En espérant qu'au moins une autre maman soit intéressée.

♦ Café-Causerie Aux Fémin'Elles: L'Association lesbienne vous invite à ses cafés causeries le deuxième et le quatrième lundis du mois, de 19h à 21h30 à la salle d'atelier (au deuxième étage) de chez Loblaw's situé au **1155 Boul. Talbot à Chicoutimi**. Ces rencontres ont comme but de briser l'isolement et s'adressent aux femmes lesbiennes qui désiraient socialiser en compagnie d'autres femmes lesbiennes, afin de permettre un échange positif. Au plaisir de vous rencontrer ! Informations: **418-550-2259**

♦ L'Écho des femmes de la Petite Patrie est un centre de femmes qui offre des rencontres pour lesbiennes. Ces rencontres ont lieu les lundis soirs aux deux semaines de 19h00 à 21h30, et sont animées par une personne ressource. Ces rencontres, qui se veulent un lieu d'échange, de ressourcement et d'information, s'intéressent aux réalités et aux conditions de vie des lesbiennes. Les rencontres sont en français. Un service de halte-garderie est disponible avec réservation faite une semaine à l'avance. Le centre est situé au **6032 St-Hubert (métro Beaubien)**. Téléphone **(514)277-7445**, télécopieur **(514)277-1689**

♦ Moi, **Nancy** 31 ans, ma conjointe **Chantal-Cindy**, 26 ans aimerions développer amitié avec des femmes lesbiennes ou couples dans les mêmes âges environs pour activités- discussions- partages d'expériences... Nous avons pas d'ordinateur et habitons loin de Montréal (**Terrebonne**), une 40aine de minutes. C'est difficile pour nous de se faire des amis où d'aller en ville souvent, nous aimerions communiquer par la poste ou par téléphone avec des gens qui sont dans la même situation que nous. **450-477-4505**.

♦ Aimerez-vous passer vos dimanche matin avec la congrégation universaliste et unitarien du **Lakeshore**? Nous sommes une congrégation chaleureuse, libérale et active socialement de l'Ouest de l'île avec un programme progressif pour les enfants et les adolescents, en plus des cérémonies de mariages, de baptême, de dévouement, etc. Les services sont principalement offerts en anglais, mais nous sommes flexibles. Nous sommes situés au **202, chemin Woodside à Beaconsfield** (entrée arrière de l'église Beaconsfield United). Site Web : **www.luuc.org** (carte incluse)

Tél.: **514-695-3031**; Courriel : **lakeshoreuu@qc.aibn.com**; Heure des cérémonies : **10 h 30. À bientôt !**

DIVERS :

♦ **Traductrices, rédactrices, etc.:** Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la traduction française de ce bulletin. Toute contribution (même à raison d'une page ou deux par mois) est la bienvenue. Si vous êtes disponible, veuillez-nous contacter : info@aml-lma.org

♦ La *Bibliothèque À livres ouverts* abrite une collection de plus de 5500 livres qui abordent des sujets qui touchent nos communautés. La moitié des livres de la bibliothèque sont en français, ce dont nous sommes très fiers. La collection compte beaucoup d'auteurs lesbiennes ainsi que des livres pour enfants et pour adolescents au sujet de l'homosexualité et de l'homoparentalité. Le site Web de la Bibliothèque À livres ouverts www.ccglm.org/fr-b vous permet de consulter le catalogue de la bibliothèque via l'Internet. Elle se situe au CCGLM, 2075 rue Plessis à Montréal. Venez nous visiter! Ouvert les mercredis et les vendredis de 13h00 à 20h00. (514) 528-8424.

♦ **Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw** invitent les couples lesbiens anglophones et bilingues à considérer la possibilité de devenir **familles d'accueil**. De nombreux bébés, des enfants d'âge préscolaire et des jeunes plus âgés sont en attente d'une famille d'accueil. Pour certains enfants, le projet est de les aider à réintégrer leur propre famille ; pour d'autres, il s'agit de travailler en vue d'une **adoption**. Quel sentiment extraordinaire que de savoir que vous avez fait une différence dans la vie d'un enfant en lui offrant un environnement stable, sécuritaire et aimant. Pour plus d'information, veuillez contacter : **Rena Rubin, Foster Care Recruiter**, au 932-7161, poste 416 ou par courriel à rena_rubin@ssss.gouv.qc.ca.

♦ **Le babillard est un forum libre permettant aux membres de communiquer entre elles. Si vous désirez afficher une annonce dans la prochaine édition du bulletin, envoyez-la nous en tout temps à info@aml-lma.org ou par la poste à AML, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8. Si vous avez quelque chose à annoncer, à vendre, à louer ou à acheter... dès que de l'argent doit être échangé, vous pouvez placer une petite annonce dans le bulletin pour 20 cents le mot.**

.....

♦ LA LIBERTÉ PERSONNELLE PASSE PAR LA LIBERTÉ FINANCIÈRE. Des services financiers pour les individus et les petites entreprises : budget, gestion des dettes, investissements, planification financière, déclaration de revenus personnelle, stratégies d'enrichissement. 20 % des honoraires ultérieurs seront versés à l'AML. **J. Freed, (514) 489-8633, www.jfreed.ca**

♦ **Restoration des Meubles - Atelier Lise Kuhn**

Restoration artistique et traditionnel de meubles, finition a la main, dorure, cannage

514-807-2277

www.atelierlisekuhn.com

info@atelierlisekuhn.com